

THÈME n°7 : LA MONDIALISATION

Séance 5

CHAPITRE n°4 : L'Organisation mondiale du commerce (OMC)

❖ **Travail n°1** : A partir de cette séquence vidéo (*Qui contrôle le commerce international ?*) tirée de l'émission *Les dessous des cartes* (http://www.youtube.com/watch?v=EWNYgvRe_mU), répondez aux questions suivantes :

Question n°1 : Qu'est-ce que l'OMC ?

Question n°2 : Quel est son rôle ?

Question n°3 : Quelle est l'idée qui a présidé à sa création ?

Question n°4 : Quel est l'ancêtre de l'OMC ?

Question n°5 : Quel objectif poursuit cette organisation ?

Question n°6 : Qu'est-ce que la clause de la nation la plus favorisée (CNPF) ? Quel est son objectif ?

Question n°7 : Qu'est-ce qu'une zone de libre-échange ? Citez-en des exemples

Question n°8 : A quoi correspond le phénomène de la régionalisation des échanges ?

Question n°9 : Qu'est-ce que l'organisme de règlement des différends (ORD) ?

Question n°10 : Pourquoi selon vous, l'OMC n'apprécie guère de devoir condamner un Etat ?

Question n°11 : A quoi correspond l'opposition entre les pays du Nord et du Sud ? Cette dénomination vous paraît-elle pertinente ?

❖ **Travail n°2** (d'après le manuel Economie BTS 1^{ère} année de Jean-Louis Rivaud, Rémy Leurion, Fabrice Ferreira, Christian Bialès)

Vous travaillez au sein d'un cabinet de conseil en stratégie en charge de la défense des intérêts du groupe Airbus. Votre responsable de service vous demande une synthèse sur le conflit opposant les Etats-Unis à l'Union européenne concernant les subventions au secteur aéronautique. Vous devrez présenter votre synthèse à l'oral lors de la prochaine réunion de travail. Pour réaliser cette synthèse, vous vous appuyerez sur les documents ci-dessous.

❖ **Document n°1** : vidéo → <http://www.france24.com/fr/20110518-economie-aeronautique-omc-boeing-airbus-union-europeenne-decision-aides-subventions>

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est revenue mercredi sur une partie de son jugement contre l'avionneur européen Airbus dans le litige qui l'oppose depuis des années à son concurrent américain Boeing.

"Je me réjouis particulièrement de ce résultat important", a déclaré le commissaire européen au Commerce Karel De Gucht.

"L'accusation américaine centrale selon laquelle Airbus a reçu des subventions interdites à l'exportation a été rejetée dans son intégralité", a-t-il souligné.

De son côté, le président d'Airbus Thomas Enders, a parlé d'"une grande victoire pour l'Europe".

Mais comme à chaque bataille juridique opposant Boeing et Airbus devant l'OMC, les deux parties ont estimé avoir gagné.

Ainsi, l'avionneur américain s'est félicité de la décision de l'OMC, saluant une "victoire claire et définitive".

Dans son premier jugement rendu en juin 2010, l'OMC avait rendu un verdict sévère pour l'UE dont des décennies d'aides à l'avionneur Airbus avaient été jugées illégales.

Européens et Américains avaient fait appel de la décision.

Dans ses conclusions publiées mercredi, l'Organe d'appel de l'OMC indique avoir "infirmé les constatations du groupe d'experts qui avait établi que les financements offerts à l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni pour développer l'A380 étaient subordonnés aux résultats à l'exportation" et donc contraires aux règles du commerce international.

"En conséquence, l'Organe d'appel a infirmé la recommandation du groupe d'experts selon laquelle l'Union européenne doit abandonner (ses) subventions interdites dans un délai de 90 jours" après le premier jugement, indique-t-il dans son rapport de plus de 700 pages.

Dans son appel, Bruxelles contestait quelque sept points du jugement, comme le fait que les aides pour l'A380 soient des subventions à l'exportation ainsi que "le lien de cause à effet entre les soutiens à Airbus et les conséquences négatives sur Boeing" de ces aides.

Les Etats-Unis contestaient principalement le fait que l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC n'ait pas estimé que les aides versées à l'avionneur européen pendant 40 ans faisaient partie d'un programme continu d'assistance.

Après une trêve dans les années 90, les deux constructeurs s'affrontent depuis octobre 2004 devant l'OMC par le biais de leurs capitales respectives qui ont déposé deux plaintes simultanées dénonçant les aides publiques accordées à chacun d'entre eux.

❖ **Document n°2** : *L'OMC épingle Boeing après Airbus* extrait de La Tribune 21 mars 2011

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a condamné ce jeudi certaines aides délivrées pendant des décennies par Washington à Boeing, quelques mois après avoir également dénoncé des subventions européennes à Airbus.

C'est une histoire sans fin qui oppose depuis sept ans l'Union Européenne et les Etats-Unis au sujet des aides versées à leur champion aéronautique respectif, Airbus et Boeing. L'OMC vient précisément d'y ajouter un nouveau chapitre de plus de 1.000 pages en rendant publique son rapport sur celles touchées par Boeing.

Celui-ci révèle que Boeing a touché des subventions injustifiées de la part du gouvernement américain pour un montant de 5,3 milliards de dollars (3,7 milliards d'euros) au minimum. En soi, le travail des experts de l'OMC est rendu difficile du fait de la nature des aides accordées à l'avionneur américain. Contrairement aux aides remboursables touchées par Airbus, celles dont à bénéficiées Boeing prennent notamment la forme d'aides à la recherche et au développement par la Nasa. Mais pas seulement, elles passent également, selon certaines sources, par la voie d'exonérations fiscales.

Du côté européen, l'heure est aux réjouissances, la Commission européenne évoquant une "victoire". Les conclusions de l'OMC "montre clairement que Boeing a reçu des subventions énormes dans le passé et continue à recevoir des subventions significatives aujourd'hui" a déclaré le commissaire européen au Commerce Karel De Gucht, cité par l'AFP. "Ces subventions ont entraîné des dommages substantiels pour les intérêts de l'UE, amenant Airbus à perdre des ventes, faire baisser ses prix et perdre injustement des parts de marché au profit de Boeing " a-t-il ajouté. "Nous appelons le gouvernement américain à prendre les mesures appropriées qui pourraient aider

à parvenir à une solution à ce conflit mutuellement acceptée" a-t-il poursuivi.

De leur côté les Etats-Unis tendent à minimiser les conclusions du rapport. Surtout, Boeing fait valoir, en contraste à ces 5,3 milliards de dollars, les 20 milliards d'aides pour lesquels Airbus avaient été condamné fin juin 2010. Les autorités américaines soulignent par ailleurs que les aides qu'il a été demandé aux Etats-Unis de supprimer ne portent que sur 2,7 milliards de dollars.

Alors que ce contentieux oppose les Etats-Unis et l'Union européenne depuis 2004, certaines sources laissaient entendre que l'Europe va faire appel de certains points techniques du rapport. Autant dire que le feuilleton n'est pas encore tout à fait terminé. Seule une solution négociée, appelée à plusieurs reprises par les deux parties, pourrait mettre un point final à cette histoire sans fin.